

Atelier régionale de Dakar
sur le transfert de technologie et la santé publique
10-12 avril 2017

RECOMMANDATIONS

pour la création d'une commission interministérielle nationale dédiée à l'accès aux médicaments, aux technologies médicales et à l'innovation pharmaceutique

Nous, Représentants des Etats ci-après : Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal, Organisations de la société civile et Représentants du secteur privé, réunis à Dakar du 10 au 12 avril 2017 ;

Nous félicitant que les Pays les Moins Avancés (PMA) ont obtenu la période transitoire jusqu'en 2033 sur décision du 6 novembre 2015 du Conseil des ADPIC de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;

Constatant que l'Afrique subsaharienne paie un lourd fardeau en maladies infectieuses comme le VIH-Sida, la tuberculose, le paludisme, l'hépatite C, en maladies tropicales négligées (MTN) et en maladies non transmissibles (MNT) ;

Rappelant les prévisions alarmantes de l'OMS faisant état de 28 millions de cas de décès liés aux maladies chroniques au cours des 10 prochaines années¹ ;

Constatant l'impact dommageable de ces maladies sur le développement économique et social des pays d'Afrique subsaharienne ;

Demeurant préoccupés par les conséquences néfastes d'un accès insuffisant aux médicaments, aux technologies médicales adéquates, ainsi que le manque d'infrastructures et de ressources humaines qualifiées adaptées ;

Conscients des effets désastreux de la contrefaçon et du piratage sur la santé publique ;

Reconnaissant que l'accès aux médicaments et aux technologies médicales requiert une approche pluridisciplinaire et multisectorielle avec une meilleure coordination, telle que décrite par la CNUCED, le PNUD, l'ONUSIDA, l'OMS, l'OMC et le Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur l'accès aux médicaments ;

Considérant l'importance des dispositions prises (règlements, directives et guides) et portant sur l'harmonisation des procédures d'homologation des médicaments et de bonnes pratiques de fabrication, de distribution et de pratique officinale dans les espaces économiques sous-régionaux d'Afrique subsaharienne ;

Considérant les recommandations pertinentes des organismes internationaux notamment l'Union Africaine, l'OOAS, la CNUCED, le PNUD, l'ONUSIDA et l'OMS concernant l'utilisation des flexibilités des ADPIC pour faciliter l'accès aux médicaments à travers la production locale de médicaments génériques ;

¹ <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs355/fr/>

Considérant les recommandations du Groupe d'Experts de Haut Niveau du Secrétaire général de l'ONU sur l'accès aux médicaments ;

Considérant l'urgence de renforcer les compétences des acteurs et des institutions concernés pour absorber le transfert de technologie en vue de la réalisation concrète et effective d'unités de production locale de médicaments avant l'échéance de 2033 ;

Reconnaissant le rôle important de la société civile et du secteur privé dans ce processus;

Rappelant les objectifs poursuivis par la communauté internationale notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, l'agenda 2063 de l'Union Africaine et la Couverture sanitaire universelle de l'OMS ;

Rappelant la nécessité de privilégier une approche intégrée de la santé publique fondée sur les droits de l'homme ;

RECOMMANDONS :

Aux Ministres compétents des pays membres de l'OAPI présents à l'atelier de Dakar de mener un plaidoyer auprès de leurs pairs des pays membres de l'OAPI pour ;

1. Mettre en place dans chaque pays membre une **commission interministérielle** dédiée à l'accès aux médicaments, aux technologies médicales, au transfert de technologie et à la production de médicaments génériques.
2. Encourager les Etats membres de l'OAPI à **tirer pleinement profit des flexibilités de l'Accord sur les ADPIC et la Déclaration de Doha sur la santé publique** et l'Accord ADPIC ;
3. Coordonner la **création de conditions-cadre permettant une meilleure synergie** dans les partenariats ;
4. Conduire un plaidoyer commun sur des politiques de **protection et de valorisation des phyto-médicaments** pour atteindre une couverture universelle dans le domaine de la santé ;

Dakar, le 12 avril 2017